



**Soutien à Pierre et Benoît !**

# **L'inspection du travail en Isère doit être défendue, pas bâillonnée**

COMMUNIQUÉ — MONTREUIL, LE 3 JUILLET 2026

**L**A CGT SOUTIENT et exprime toute sa solidarité à Pierre et Benoît, Inspecteurs du travail au sein de la DDETS – Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – de l'Isère, menacés de sanctions disciplinaires, après avoir été mis en cause dans le cadre d'une plainte pénale délirante de leur direction, classée sans suite.

**Que leur est-il reproché? Leur engagement sans faille en défense des droits des travailleur·ses, en tant qu'inspecteurs de travail et en défense des conditions de travail de leurs collègues en tant que représentants syndicaux!**

Alors que les conditions de travail au sein de la DDETS38 étaient devenues délétères, les alertes se sont multipliées, tant syndicales que dans le cadre des instances de représentations des agent·es. Plutôt que de prendre les mesures d'urgence qui s'imposaient – recrutements pour pourvoir les postes durablement vacants, arrêt des pratiques managériales harcelantes, notamment – la direction locale a préféré allumer un contre-feu et attaquer nos camarades au pénal, en rédigeant un rapport pour des faits supposés de ... harcèlement! Le monde à l'envers!

Nos camarades ont été convoqués au lendemain du 1er mai, alors qu'ils avaient été pleinement mobilisés sur des actions de contrôle pour assurer le respect des règles particulières de ce jour « super-férié », malgré les embûches, tant du côté du gouvernement Lecornu qui a encouragé les patrons à enfreindre les règles que du côté de la hiérarchie locale qui a tenté de s'opposer aux contrôles prévus. Questionnés pendant plusieurs heures, ils ont donné aux enquêteurs tous les éléments de contexte que l'administration avait bien entendu omis de mentionner dans son signalement. **Et la réponse pénale n'a pas tardé: classement sans suite!**

La notification du classement sans suite permet d'apprendre qu'il est également « reproché » aux deux inspecteurs du travail de s'être opposés, avec de nombreux autres collègues, à une tentative de leur direction d'associer les agent·es de l'inspection du travail à une

opération « place nette », soit une opération de lutte contre le narcotrafic. L'inspection du travail a comme unique fonction la défense des droits des travailleur·ses! Elle n'a en aucun cas à être détournée de ses missions, ni instrumentalisée, à des fins politiques ou pour plaire à un ministre de l'Intérieur de passage dans le département!

Plutôt que d'admettre son erreur et d'œuvrer pour rétablir, pour toutes et tous, des conditions normales et sereines de travail, le ministère du Travail décide de poursuivre l'attaque contre les deux inspecteurs du travail en changeant de terrain et en se plaçant sur le terrain disciplinaire. Pierre et Benoît sont convoqués en CAP disciplinaire et risquent une lourde sanction. C'est tout simplement odieux!

L'inspection du travail a vu fondre ses effectifs de près d'un quart au cours des 15 dernières années – il reste moins de 1800 agent·es de contrôle pour 21 millions de salarié·es – et elle fait l'objet d'attaques régulières, à l'image des attaques contre les droits des travailleur·ses. Les accidents du travail graves et mortels n'ont d'ailleurs jamais été aussi fréquents, ce qui n'est ni le fruit du hasard, ni une fatalité. Il est donc urgent, non pas de sanctionner des agents, mais de défendre l'inspection du travail et, avec elle, les agent·es qui la portent à bout de bras, malgré les obstacles, avec courage et ténacité!

**Cette procédure scandaleuse s'inscrit dans un contexte global de montée de la répression antisyndicale dans les entreprises et administrations. Alors que les libertés syndicales sont fortement mises en cause, ce qui constitue une atteinte grave à notre démocratie, la CGT exige l'abandon immédiat des procédures disciplinaires contre Pierre et Benoît. Elle demande des effectifs, des moyens et un plan d'urgence, à la hauteur des besoins, pour ce service public essentiel qu'est l'inspection du travail.**